



Madame  
Christine Mercier  
Secrétaire générale adjointe  
Département de l'économie  
Secrétariat général  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Lausanne, le 11 octobre 2010

U:\1p\politique\_economique\consultations\2010\POL1060.docx  
NOL/naf

***Ordonnance sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées et ordonnance portant adaptation d'ordonnances en vue de l'entrée en vigueur du code de procédure pénal***

Madame,

Votre courrier du 10 septembre 2010 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Nous adhérons à l'ordonnance susmentionnée eu égard à son but soit de veiller à ce que les valeurs patrimoniales séquestrées soient placées de manière sûr, sans dépréciation et qu'elles produisent un rendement.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Norma Streit-Luzio  
Sous-directrice

Julien Guex  
Sous-directeur